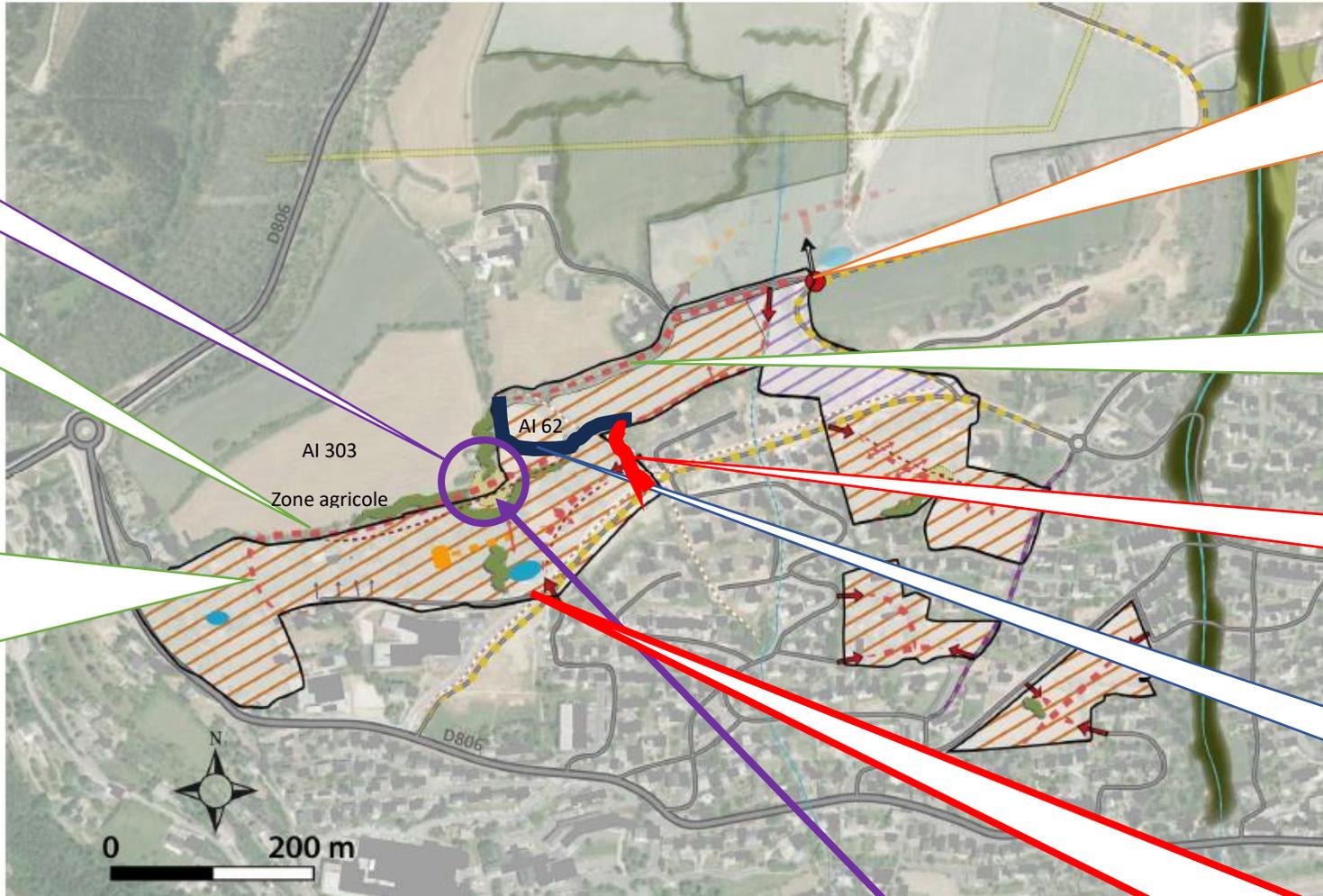


Schéma de principe des Orientations d’Aménagement et de Programmation – Secteur de Roussel bas – Bécamel - Chaldecoste



Enjeu patrimonial et environnemental fort

Voie de bouclage considérée comme "non pertinente"

Pourquoi la création d'un emplacement réservé n° 44 débouchant sur une zone Agricole non constructible ?

Projet de rond-point améliorant la sécurité et justifiant les alternatives 1 et 2 proposées ci-dessous

Emplacement réservé n° 36 élargi.

Alternative voie de bouclage n° 1 (Proposition)

Alternative voie de bouclage n° 2 (Proposition)

Carrefour du chemin de la Safranière au niveau duquel il est imprudent d'accroître le trafic.

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Périmètre de l'OAP
- Routes Départementales
- Routes secondaires
- Limites cadastrales
- Bâti

PRINCIPES DE VOIRIES (tracés indicatifs)

- Voies de bouclage opérations
- Voies pouvant se terminer en impasse dans les opérations
- Voies à modifier, requalifier, réaménager sur espace public
- Voies publique à élargir
- Liaisons piétonnes opérations

PRINCIPES D'ACCES

- Rond Point à créer
- ➔ Accès à la zone
- ➔ Dessertes secondaires
- ➔ Dessertes des parcelles
- ➔ Connexions future à permettre

TYPLOGIES URBAINES

- ▨ A dominante habitat
- ▨ A dominante d'activité économique

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Bassin de rétention à aménager

PAYSAGES

- Haies et talus à maintenir, supports à l'organisation des projets
- Continuité paysagère à préserver
- Ravin à préserver et maintenir le parcours d'eau
- Espaces collectifs...